

Service instructeur
Service Développement Culturel

N° CP-2011-11-7-2

Service consulté

SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT CULTUREL

Résumé : Il est proposé d'attribuer des subventions à 36 associations, communes et collectivités pour des aides aux projets ou dans le cadre de conventions de partenariats culturels au titre de 3 politiques de soutien en faveur du Développement Culturel (expressions artistiques, enseignement artistique et pratique, lieux de diffusion et opérateurs culturels).

Le total des aides à allouer dans le cadre du présent rapport s'élève à 191 600 €, dont :

- 122 600 € au titre des Expressions Artistiques
- 11 500 € au titre de l'Enseignement Artistique et Pratique
- 57 500 € au titre des Lieux de Diffusion et Opérateurs Culturels.

Au titre de sa politique culturelle, le Conseil Général a adopté différents dispositifs intitulés "Expressions Artistiques", "Enseignement Artistique et Pratique" et "Lieux de Diffusion et Opérateurs Culturels" qui permettent de soutenir le secteur culturel.

L'intervention départementale se caractérise principalement par l'accompagnement de projets culturels et par des partenariats formalisés dans le cadre de conventions d'objectifs négociées entre le Département et les structures culturelles.

Lors de sa réunion du 28 septembre 2011, la Commission de la Culture et du Patrimoine a examiné des demandes relevant des différents dispositifs dont l'ensemble des propositions vous sont récapitulées dans les tableaux joints au présent rapport.

I - EXPRESSIONS ARTISTIQUES (aides aux projets)

Dans le cadre du soutien aux Expressions Artistiques, 29 demandes de participations financières ont été soumises à la Commission de la Culture et du Patrimoine pour la mise en œuvre de leurs projets qui s'articulent autour des 4 thématiques suivantes :

- Festivals
- Diffusion Musicale
- Création/Diffusion Artistiques
- Education Artistique et Culturelle

Les propositions d'intervention pour un montant global de **122 600 €** vous sont récapitulées dans les tableaux joints en *annexe 1* au rapport.

II - ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE ET PRATIQUE

Structures oeuvrant pour la pratique

Au titre de la politique de soutien à l'Enseignement Artistique et Pratique, la Commission de la Culture et du Patrimoine a examiné 4 demandes pour lesquelles il vous est proposé d'allouer des subventions pour un montant total de **11 500 €** récapitulées dans le tableau joint en *annexe 2* au rapport.

III - LIEUX DE DIFFUSION ET OPERATEURS CULTURELS

Dans le cadre du soutien aux Lieux de Diffusion et Opérateurs Culturels, 3 demandes de participations financières ont été sollicitées par des structures ou associations pour la mise en œuvre de leurs projets artistiques et culturels en 2011. Deux d'entre elles ont également fait l'objet de comités de suivi dans le cadre des conventions de partenariat.

LE RELAIS CULTUREL DE THANN

1. Demande d'aide financière 2011

Le Relais Culturel de Thann mène une activité de diffusion et de sensibilisation culturelle dont l'un des objectifs est de fidéliser et élargir le public sur la base d'un projet culturel pluridisciplinaire, notamment axé sur le spectacle vivant, professionnel et amateur, le cinéma et les expositions.

L'ensemble de cette activité inscrit le Relais Culturel de Thann comme un outil culturel structurant de proximité, au rayonnement intercommunal où la fonction sociale favorise le lien social.

Le Relais Culturel de Thann est soutenu par le Conseil Général dans le cadre d'une convention de 2010 à 2013, qui précise que son aide est définie annuellement sur la base du budget de la structure et à travers une convention financière.

L'aide est destinée à soutenir le projet artistique et culturel axé sur :

- le maintien d'une offre plurielle de qualité
- l'élargissement et la diversification du public
- les partenariats, Réseaux et projets communs
- l'ancrage territorial et le rayonnement

Le Relais Culturel de Thann a sollicité l'aide du Département pour la mise en œuvre de son projet artistique et culturel en 2011.

Il est proposé de reconduire en 2011, l'aide départementale, à une hauteur identique à celle de 2010, soit **33 000 €**, selon le projet de convention joint en *annexe 3 au rapport*.

2. Comité de suivi

Conformément aux dispositions de la convention précitée, un comité de suivi s'est réuni pour faire un point sur les actions 2010/2011, qui a plus particulièrement relevé :

- le maintien des caractéristiques de l'activité, fortement axée sur le cinéma avec les festivals ciné jeunesse, cinéma italien et Augenblick et les actions d'éducation à l'image ;
- le renforcement de l'axe sensibilisation des publics, à travers des moyens humains informatiques et de communication ;
- l'attention portée par le Relais aux publics relevant des dispositifs de la Solidarité ;
- les partenariats et collaborations en particulier avec l'Espace Culturel Grün, pour les scènes et écrans Thur Doller et le théâtre du Peuple Bussang ;
- la rénovation complète de la salle de cinéma Jeanne Helbling qui a contribué à rendre attractif le lieu de diffusion, notamment pour les cinéphiles ;
- le projet de renouvellement de l'équipe actuellement en place qui pourrait contribuer à donner une nouvelle orientation à l'activité du Relais, à envisager, le cas échéant, dans le cadre d'une mutualisation accrue avec l'Espace Culturel Grün de Cernay.

Le bilan financier 2010 fait apparaître **un déficit de 16 436 €**.

LA COUPOLE A SAINT-LOUIS

1. Demande d'aide financière 2011

Le Théâtre La Coupole mène une action diversifiée dans le cadre de l'animation culturelle généraliste, sur la base d'une programmation de spectacles, en particulier de théâtre et d'accueil d'artistes en résidence.

La Coupole est soutenue par le Conseil Général dans le cadre d'une convention au titre de laquelle le Département s'est engagé en faveur de Saint-Louis de 2010 à 2013 en précisant que son aide soit définie annuellement sur la base du budget du Théâtre La Coupole et à travers une convention financière.

L'aide est destinée à soutenir le projet artistique et culturel du théâtre axé sur :

- la programmation et les résidences
- les actions culturelles de sensibilisation et d'éducation des publics
- les actions transfrontalières

La Ville de Saint-Louis a sollicité l'aide du Département pour la mise en œuvre du projet artistique et culturel du Théâtre la Coupole en 2011.

Il est proposé de reconduire en 2011, l'aide départementale, à une hauteur identique à celle de 2010, **soit 20 000 €**, selon le projet de convention joint *en annexe 4 au rapport*.

2. Comité de suivi

Conformément aux dispositions de la convention précitée, un comité de suivi s'est réuni pour faire un point sur les actions 2010/2011, qui a plus particulièrement relevé :

- le maintien des caractéristiques de la programmation (qualité et pluridisciplinarité) ;
- la réduction du nombre de spectacles proposés, (moins 3 spectacles par rapport à 2009) due à leur renchérissement ;
- des indicateurs en hausse (fréquentation avec un taux à 81 % et nombre d'abonnés) ;

- la baisse du chiffre d'affaire billetterie (157 406 € contre 173 097 € en 2009) ;
- le maintien d'un niveau minimum de relations avec les structures du secteur des trois Frontières (Triangle Huningue, Espace Rhéнан Kembs), notamment dans le cadre du réseau "A deux pas de Chez Nous" ;
- des actions menées sur l'espace transfrontalier (Opéra des Trois Pays et dans le cadre du réseau Quint'est (participation aux "brouillons") ;
- des collaborations avec les établissements scolaires du sud du Haut-Rhin (Sundgau, Mulhouse Sud, Altkirch, Jura Alsacien) ;
- le projet de refonte du site Internet, dans une perspective de développement durable (moins de papier).

L'ASSOCIATION RESONANCES

Dans le cadre de sa politique culturelle et des partenariats avec les lieux de diffusion, le Conseil Général a encouragé la mise en réseau et les collaborations entre les structures, notamment dans l'objectif de concertation, de projets partagés et de mutualisation des moyens.

Le réseau Résonances, (Le Relais Culturel de Thann, L'Espace Grün de Cernay, Le Créa de Kingersheim, La Passerelle de Rixheim, Le Triangle de Huningue et L'Espace Rhéнан de Kembs) doté d'une structure juridique depuis 2009, poursuit l'objectif de favoriser la création et la mobilité des artistes, des œuvres et des publics sur les territoires, en mutualisant les actions de sensibilisation, de formation, les projets, les expériences et les moyens.

Pour 2011, Résonances sollicite l'aide du Conseil Général pour l'ensemble de son projet culturel pour la petite enfance axé sur :

- le renforcement de la programmation avec l'organisation de deux tournées communes dans les lieux de diffusion Résonances ;
- des actions de formations, d'information et de sensibilisation ;
- un soutien à la création d'œuvres pour les tout-petits.

Il vous est proposé de soutenir l'Association Résonances à hauteur de 4 500 € et de cibler cette aide, pour plus de lisibilité de l'intervention départementale, **sur la création d'œuvres pour les tout-petits.**

Il est précisé que l'aide départementale à cette structure, qui intervient pour la 3^{ème} année consécutive, n'a pas vocation à être pérennisée.

-0-0-0-

Les projets subventionnés par le Département avec, le cas échéant, les cofinancements prévisionnels annoncés pour nos partenaires collectivités territoriales sont récapitulés sur la liste jointe en *annexe 5* au rapport.

*

* *

En conclusion, il est proposé, au titre des politiques suivantes :

Expressions Artistiques

- d'attribuer et autoriser le versement des aides aux projets récapitulés dans les tableaux joints en *annexe 1* au rapport pour un montant total de 122 600 €.

Enseignement Artistique et Pratique (structures oeuvrant pour la pratique musicale et vocale)

→ d'attribuer et autoriser le versement des aides pour un montant total de 11 500 € aux associations au titre de l'Enseignement Artistique et Pratique récapitulée dans le tableau joint en *annexe 2* au rapport.

Lieux de Diffusion et Opérateurs Culturels

→ d'attribuer et d'autoriser le versement des aides aux villes ou associations, pour un montant total de 57 500 €, soit :

- 33 000 € à l'association Relais Culturel de Thann
- 20 000 € à la Ville de Saint-Louis pour le Théâtre La Coupole
- 4 500 € à l'association Résonances Rixheim

→ de valider et autoriser le Président à signer les conventions annuelles financières correspondantes.

→ de prendre acte des éléments d'informations des Comités de suivi concernant le Relais Culturel de Thann et le Théâtre La Coupole à Saint-Louis.

-0-0-0-

→ de prendre acte des renseignements portés sur la liste jointe au rapport en *annexe 5* qui récapitule les projets subventionnés par le Département avec, le cas échéant, les cofinancements prévisionnels annoncés pour nos partenaires collectivités territoriales.

Il est précisé que les crédits nécessaires seront prélevés sur les lignes du budget du Département, à savoir :

- Programme D721 - imputation 65-311-6574-2347-371, concernant les Expressions Artistiques pour un montant total de 100 600 € ;
- Programme D721 - imputation 65-311-65734-2347-371, concernant les Expressions Artistiques pour un montant de 22 000 € ;
- Programme D726 - imputation 65-311-6574-2397-371, concernant l'Enseignement Artistique et Pratique pour un montant de 11 500 € ;
- Programme D722 - imputation 65-311-6574-2357-371, concernant les Lieux de Diffusion et Opérateurs Culturels pour un montant total de 37 500 € ;
- Programme D722 - imputation 65-311-65734-2357-371, concernant les Lieux de Diffusion et Opérateurs Culturels, pour un montant de 20 000 €.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

SOUTIEN AUX EXPRESSIONS ARTISTIQUES
 Commission de la Culture du 28 septembre 2011
Associations
Imputation : 65-311-6574-2347-371
 (D721)
 Fonctionnement

FESTIVALS

N°	Bénéficiaires	Nature	Budget prévisionnel global	Intervention souhaitée	Subvention allouée en 2010	Proposition de la 7ème commission	Observations
1	Association des Amis de l'Orgue Jean André Silbermann de Soultz	Edition 2011 des "Musicales de Soultz"	12 800 €	1 500 €	1 000 €	1 100 €	
2	Office du Tourisme du Pays de Thann	Journées Musicales de Thann en août 2011	17 015 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	
3	Association des Amis de la Musique Mécanique de Wintzenheim	8ème Festival International de Musique Mécanique du 24 au 26 juin 2011	46 450 €	2 000 €		2 000 €	Subvention allouée en 2009 : 2 200 €
4	Association Les Musicales du Parc de Wesserling	7ème édition du Festival des Musicales du Parc de Wesserling du 7 au 16 octobre 2011	27 250 €	1 750 €	1 000 €	1 000 €	
5	Association Jazz à Mulhouse	3ème édition du Festival "Météo" du 11 au 27 août 2011	353 441 €	21 000 €	15 000 €	15 000 €	
6	Association LIVE ! Colmar	7ème Festival "Noumacore" au Noumatrouff à Mulhouse les 4 et 5 novembre 2011	17 600 €	3 000 €	1 500 €	1 500 €	

<i>N°</i>	<i>Bénéficiaires</i>	<i>Nature</i>	<i>Budget prévisionnel global</i>	<i>Intervention souhaitée</i>	<i>Subvention allouée en 2010</i>	<i>Proposition de la 7ème commission</i>	<i>Observations</i>
7	Association Festi'Bal Eguisheim	8ème édition du "Festi'Bal des Vendanges" à Eguisheim du 5 au 8 octobre 2011	23 350 €	2 200 €	1 800 €	1 800 €	
8	SA Colmar Parc Expositions	3ème édition de la "Scène du Parc" 2011 dans le cadre de la Foire aux Vins de Colmar	49 500 €	15 000 €	15 000 €	7 500 €	7 500 € au titre des crédits "Culture" et 7 500 € au titre du FICS départemental
9	Cinéma Bel Air Mulhouse	Festival Jeune Public du 19 février au 6 mars 2011	26 418 €	7 000 €	5 000 €	5 000 €	
10	S.A.F.I.R.E. Strasbourg	Action de valorisation et de diffusion du patrimoine audiovisuel en Alsace "Des Films, des Auteurs" les 4 et 5 novembre 2011	4 000 €	500 €	Pas de demande	500 €	Subvention allouée en 2009 : 1 500 €
11	Association Forum des Jeunes Altkirch	10ème Festival International du Court Métrage à Altkirch du 6 au 10 avril 2011	68 300 €	1 000 € complémentaires	5 000 €	500 €	Demande de réexamen Pour mémoire : subvention allouée lors de la CP du 11/03/11 : 5 000 €
12	Association Premiers Actes Munster	4ème Festival "Premiers Actes" du 25 août au 11 septembre 2011	130 000 €	7 500 €	5 000 €	5 000 €	

<i>N°</i>	<i>Bénéficiaires</i>	<i>Nature</i>	<i>Budget prévisionnel global</i>	<i>Intervention souhaitée</i>	<i>Subvention allouée en 2010</i>	<i>Proposition de la 7ème commission</i>	<i>Observations</i>
13	Association Les Mangeurs de Lune Pfaffenheim	5ème édition du "Mangeur de Lune Festival" du 14 au 28 août 2011	37 660 €	4 000 €	0 €	500 €	Demande non retenue en 2010 Versement de la subvention de 500 € sous réserve de la présentation d'un bilan financier
14	Association L'Esprit BD Ingersheim	8ème édition du Festival de la Bande Dessinée à Colmar les 14 et 15 mai 2011	18 943 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	
15	MJC Maison pour Tous Illzach	27ème édition du Festival "Bédéciné" à Illzach les 12 et 13 novembre 2011	288 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	
TOTAL DES PROPOSITIONS						58 400 €	

SOUTIEN AUX EXPRESSIONS ARTISTIQUES

Commission de la Culture du 28 septembre 2011

Associations

Imputation : 65-311-6574-2347-371

(D721)

Fonctionnement

DIFFUSION MUSICALE

N°	Bénéficiaires	Nature	Budget prévisionnel global	Intervention souhaitée	Subvention allouée en 2010	Proposition de la 7ème commission	Observations
1	Association Voix et Arts Sacré - Ensemble TRECANUM Strasbourg	Diffusion de concerts dans le Haut-Rhin en 2011	20 675 €	1 250 €	800 €	800 €	
2	Choeur et Orchestre de Guebwiller "La Forlane"	Diffusion de concerts dans le Haut-Rhin en 2011	82 735 €	20 827 €	2 500 €	2 500 €	
3	Association Les Amis des Jeunes Artistes Musiciens (AJAM) Strasbourg	Saison 2011/2012 de tournées de concerts dans le Haut-Rhin	115 700 €	13 000 €	9 000 €	8 000 €	
TOTAL DES PROPOSITIONS						11 300 €	

SOUTIEN AUX EXPRESSIONS ARTISTIQUES
 Commission de la Culture du 28 septembre 2011
Associations
Imputation : 65-311-6574-2347-371
 (D721)
 Fonctionnement

CREATION/DIFFUSION ARTISTIQUES

N°	Bénéficiaires	Nature	Budget prévisionnel global	Intervention souhaitée	Subvention allouée en 2010	Proposition de la 7ème commission	Observations
1	IF Compagnie Mulhouse	Création/diffusion de la pièce "Two Old Men"	64 600 €	8 000 €	Pas de demande	4 000 €	Il s'agit d'une 1ère demande de subvention
2	Association Offenbachiades Colmar	Opérette "La Vie Parisienne"	27 900 €	600 €	500 €	600 €	
3	Association Théâtre en Haute-Alsace Riespach	Stage de réalisation théâtrale de Seppois-le-Bas	58 100 €	12 000 €	6 000 €	6 000 €	
4	Compagnie Artotusi Horbourg-Wihr	Création/diffusion de la pièce "Louis et Aile"	4 700 €	700 €		500 €	Il s'agit d'une 1ère demande de subvention
5	Compagnie Les Rives de l'Ill Illzach	Création/diffusion de la pièce "Métamorphose"	59 574 €	6 500 €		3 300 €	Il s'agit d'une 1ère demande de subvention
TOTAL DES PROPOSITIONS						14 400 €	

SOUTIEN AUX EXPRESSIONS ARTISTIQUES
 Commission de la Culture du 28 septembre 2011
Communes
Imputation : 65-311-65734-2347-371
 (D721)
 Fonctionnement

FESTIVALS

N°	Bénéficiaires	Nature	Budget prévisionnel global	Intervention souhaitée	Subvention allouée en 2010	Proposition de la 7ème commission	Observations
1	Ville de SAINT-LOUIS	25ème édition du Festival Théâtral International de Spectacles Courts "THEATRA" du 9 au 11 octobre 2011	125 000 €	8 000 €	5 500 €	5 500 €	
2	Ville de COLMAR	Salon du Livre de Colmar les 26 et 27 novembre 2011	510 000 €	20 000 €	8 000 €	8 000 €	
3	Ville de COLMAR	15ème édition du Festival Jazz de Colmar du 12 au 17 septembre 2011	166 200 €	9 500 €	5 500 €	5 500 €	
4	Ville de COLMAR	Festival du Film de Colmar "7 Jours pour le 7ème Art"	187 950 €	4 000 €	3 000 €	3 000 €	Réception dans le Hall du Conseil Général estimée à environ 1 000 €
TOTAL DES PROPOSITIONS						22 000 €	

SOUTIEN AUX EXPRESSIONS ARTISTIQUES
Commission de la Culture du 28 septembre 2011
EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE
(Associations)

Imputation : 65-311-6574-2347-371

(D721)

Fonctionnement

N°	Bénéficiaire	Nature	Bilan financier 2010	Budget prévisionnel 2011	Subvention allouée 2010	Subvention sollicitée en 2011	Proposition de la 7ème Commission	Observations
1	UNIVERSITE POPULAIRE DU RHIN Mulhouse Président : M. Pierre PAWLAS Directeur : M. Denis RAMBAUD	Actions de formation permanente des adultes menées en 2011/2012 à destination des 20 000 adhérents qui participent aux activités mises en place	1 763 971 € Budget en équilibre	1 760 411 €	13 000 €	26 500 €	13 000 €	A noter que le Conseil Général soutient l'Université Populaire pour la réalisation de ses actions depuis de nombreuses années à hauteur de 26 500 €. Toutefois en 2009, la subvention a été ramenée à 15 000 €, puis 13 000 € en 2010.
2	GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC ACTION CULTURELLE EN MILIEU SCOLAIRE D'ALSACE (GIP-ACMISA) Strasbourg Présidente: Mme Armande LE PELLECC-MULLER Directrice: Mme Elisabeth ESCANDE	Actions menées en 2011 en matière de soutien aux projets culturels en milieu scolaire, en direction des élèves haut-rhinois et bas-rhinois (Filature au collège, Printemps de l'écriture, Rencontres chorales,...)	246 457 € Budget en équilibre	246 445 €	4 000 €	4 000 €	3 500 €	Le Département apporte son soutien à la réalisation des projets éligibles en contribuant à leur financement à travers une subvention annuelle.
TOTAL							16 500 €	

ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE ET PRATIQUE

Commission de la Culture du 28 septembre 2011

Associations

Imputation : 65-311-6574-2397-371

(D726)

Fonctionnement

N°	Bénéficiaires	Nature	Budget prévisionnel global	Intervention souhaitée	Subvention allouée en 2010	Proposition de la 7ème commission	Observations
STRUCTURES OEUVRANT POUR LA PRATIQUE							
1	Fédération d'Alsace de l'Union des Fanfares de France Guebwiller	Actions menées en 2011	83 540 €	5 000 €	12 500 €	1 500 €	
2	Union Départementale des Sociétés de Musique d'Alsace Guebwiller	Actions menées en 2011	12 500 €	3 000 €	3 000 €	2 500 €	
3	Découverte des Orgues d'Alsace (DOA) Marmoutier	Actions pédagogiques et de communication menées en 2011	46 180 €	6 000 €	4 080 € (sur crédits Tourisme)	2 000 €	Subvention allouée en 2010 sur crédits Culture pour "Les Journées de l'Orgue" : 3 000 €
4	Association Musique et Culture Colmar	Actions de promotion et de formation menées en 2011	47 000 €	10 000 €	6 000 €	5 500 €	
TOTAL DES PROPOSITIONS						11 500 €	

**CONVENTION ENTRE
LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN ET LE RELAIS CULTUREL DE THANN POUR LE
VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT EN 2011**

- VU les orientations du Conseil Général du Haut-Rhin pour le Développement Culturel,
- VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, plus particulièrement son article 10 et son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 imposant la passation d'une convention à l'occasion du versement d'une subvention supérieure à 23 000 € en faveur d'organismes de droit privé,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le règlement financier du Département du Haut-Rhin,
- VU la convention 2010/2013 du 27 octobre 2010 entre le Département du Haut-Rhin et Le Relais Culturel de Thann portant sur la mise en œuvre du projet artistique et culturel de l'association,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2010-4-7-4 du 7 décembre 2010 relative au Budget Primitif 2011 en faveur du Développement Culturel,
- VU la demande du Relais Culturel de Thann en date du 5 avril 2011. ,

Il est convenu et arrêté ce qui suit entre :

Le Département du Haut-Rhin, représenté par le Président du Conseil Général, dûment habilité par délibération de la Commission Permanente du 4 novembre 2011, ci-après dénommé le Département,

d'une part,

et

L'association Le Relais Culturel de Thann, ci-après dénommé "Le Relais Culturel de Thann ou l'association", représentée par son Président, habilité par une décision du Conseil d'Administration du 17 février 2011,

d'autre part,

ARTICLE 1. - OBJET

La présente convention a pour objet d'allouer une subvention de fonctionnement en 2011 au Relais Culturel de Thann pour la mise en œuvre de son projet artistique et culturel et d'en autoriser son versement à l'association.

ARTICLE 2. - DUREE

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 2011. Elle est valable pendant la durée des obligations liées au versement de la subvention au titre de l'exercice en cours.

ARTICLE 3. - SOUTIEN DU DEPARTEMENT

3/1. Montant :

- Une subvention globale de **33 000 €** est accordée par le Département du Haut-Rhin pour la mise en œuvre du projet artistique et culturel du Relais Culturel de Thann pour l'année 2011.

3/2. Modalités de versement :

Conformément au règlement financier du Département du Haut-Rhin et à la convention du 8 juin 2010 entre Le Département et Le Relais Culturel de Thann, la participation financière au titre de l'exercice 2011, fera l'objet

- D'un acompte de 50 % au début d'exercice, sous réserve d'une demande de l'Association accompagnée d'un budget prévisionnel de fonctionnement du Relais Culturel de Thann, en équilibre
- Le versement du solde de 50 % au cours du second semestre, au vu de la présentation du bilan et du compte de résultat de l'exercice N-1.

Le montant des soutiens financiers sera crédité sur le compte bancaire du Relais Culturel de Thann.

Domiciliation	Code établissement	Code guichet	N° compte	Clé RIB	Titulaire
CCM Pays de Thann 42 rue de la 1 ^{ère} Armée 68800 THANN	10278	03500	00027300345	84	Relais Culturel Régional Rue Kléber 68800 THANN

Le comptable assignataire de la dépense est le Payeur Départemental du Haut-Rhin.

ARTICLE 4. - OBLIGATIONS

Le Relais Culturel de Thann s'engage à respecter les obligations stipulées dans l'article 4 de la convention 2010/2013 du 27 octobre 2010 portant sur la mise en œuvre de son projet artistique et culturel et sur les documents à fournir au Département du Haut-Rhin.

ARTICLE 5 - MODIFICATION

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1.

ARTICLE 6 - RESILIATION

Le Département, se réserve la faculté de résilier de plein droit la présente convention, sans préavis ni indemnité en cas de :

- non-respect par le Relais Culturel de Thann des obligations visées dans la convention, dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, l'association n'aura pas pris les mesures appropriées ou sans mise en demeure en cas de faute lourde ;
- en cas de changement d'objet ou d'activité, de faillite, de liquidation judiciaire, d'insolvabilité notoire ou d'impossibilité pour le Relais Culturel de Thann d'achever sa mission".

Dans ce cas, le Département pourra suspendre le versement de la subvention, voire l'annuler et demander le remboursement des acomptes déjà versés.

ARTICLE 7-COMPETENCE JURIDICTIONNELLE - CONTESTATIONS ET LITIGES

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux compétents mais uniquement après épuisement des voies amiables dont la durée est limitée à 3 mois.

ARTICLE 8 - AUTRES DISPOSITIONS

La convention est établie en 2 originaux, acceptés et signés par les parties intéressées.

Un exemplaire est remis à chaque signataire.

Fait en deux exemplaires
A Colmar, le

Pour le Département du Haut-Rhin
Le Président du Conseil Général

Pour Le Relais Culturel de Thann
Le Président

CONVENTION
ENTRE LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN, LA VILLE DE SAINT-LOUIS
ET LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE LOCALE "LA COUPOLE",
POUR LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT EN 2011

- VU les orientations du Conseil Général du Haut-Rhin pour le Développement Culturel,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le règlement financier du Département du Haut-Rhin,
- VU la convention 2010/2013 du 21 juin 2010 entre le Département du Haut-Rhin, la Ville de Saint-Louis et la Société d'Economie Mixte Locale "La Coupole", portant sur la mise en œuvre du projet artistique et culturel du théâtre "La Coupole,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2010-4-7-4 du 7 décembre 2010 relative au Budget Primitif 2011 en faveur du Développement Culturel,
- VU la demande de la Ville de Saint-Louis en date du 17 janvier 2011.

Il est convenu et arrêté ce qui suit entre :

Le Département du Haut-Rhin, ci-après dénommé le Département, représenté par le Président du Conseil Général, habilité par délibération de la Commission Permanente du 4 novembre 2011,

d'une part,

La Ville de Saint-Louis, ci-après dénommée la Ville, représentée par son maire, habilitée par délibération du Conseil Municipal du 18 mars 2010,

et

La Société d'Economie Mixte Locale " La Coupole", ci-après dénommée la SEML La Coupole, représentée par son administrateur, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par délibération du Conseil d'administration du 9 juillet 1999,

d'autre part,

ARTICLE 1. - OBJET

La présente convention a pour objet d'allouer une subvention de fonctionnement en 2011 à la Ville de Saint-Louis pour la mise en œuvre du projet artistique et culturel du Théâtre la Coupole et d'en autoriser son versement à la Ville de Saint-Louis.

ARTICLE 2. - DUREE

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 2011. Elle est valable pendant la durée des obligations liées au versement de la subvention au titre de l'exercice en cours.

ARTICLE 3. - SOUTIEN DU DEPARTEMENT

3/1. Montant :

Une subvention de **20 000 €** est accordée par le Département du Haut-Rhin à la Ville de Saint-Louis au titre de sa participation au projet artistique et culturel de La Coupole pour l'année 2011.

3/2. Modalités de versement :

Conformément au règlement financier du Département du Haut-Rhin et à la convention du 21 juin 2010 entre le Département du Haut-Rhin, la Ville de Saint-Louis et la Société d'Economie Mixte Locale "La Coupole", la participation financière au titre de l'exercice 2011, fera l'objet d'un versement selon les modalités suivantes :

- un versement unique, sous réserve d'une demande de la Ville de Saint-Louis accompagnée du budget prévisionnel de fonctionnement du Théâtre, en équilibre.

Les versements seront effectués sur le compte de la Ville de Saint-Louis, trésorerie de Saint-Louis, N° 30001 00581 F682000000 31 sous réserve du respect par la Ville et la direction du Théâtre La Coupole des obligations mentionnées à l'article 4.

Le comptable assignataire est le Payeur Départemental du Haut-Rhin.

ARTICLE 4. - OBLIGATIONS

La Ville de Saint-Louis, la SEML et la direction du Théâtre La Coupole, s'engagent à respecter les obligations stipulées dans l'article 4 de la convention 2010/2013 du 21 juin 2010 portant sur la mise en œuvre du projet artistique et culturel du théâtre la Coupole et sur les documents à fournir au Département du Haut-Rhin.

ARTICLE 5 - MODIFICATION

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1.

ARTICLE 6 - RESILIATION

Le Département, se réserve la faculté de résilier de plein droit la présente convention, sans préavis ni indemnité en cas de :

- non-respect par la Ville de Saint-Louis et la SEML la Coupole des obligations visées dans la convention, dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, elles n'auront pas pris les mesures appropriées ou sans mise en demeure en cas de faute lourde ;

- en cas de changement d'objet ou d'activité, de faillite, de liquidation judiciaire, d'insolvabilité notoire ou d'impossibilité pour le théâtre la Coupole d'achever sa mission".

Dans ce cas, le Département pourra suspendre le versement de la subvention, voire l'annuler et demander le remboursement des acomptes déjà versés.

ARTICLE 7-COMPETENCE JURIDICTIONNELLE - CONTESTATIONS ET LITIGES

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux compétents mais uniquement après épuisement des voies amiables dont la durée est limitée à 3 mois.

ARTICLE 8 - AUTRES DISPOSITIONS

La convention est établie en 3 originaux, acceptés et signés par les parties intéressées.

Un exemplaire est remis à chaque signataire.

Fait en 3 exemplaires
A Colmar, le

Pour le Département du Haut Rhin,
Le Président du Conseil Général

Pour la Ville de Saint-Louis,
Le Maire

Pour La SEML La Coupole,
L'administrateur

Service du Développement Culturel

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 04 NOVEMBRE 2011**Expressions artistiques**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
SEA02171	CIE RIVES DE L'ILL ILLZACH Création/diffusion de la pièce "Métamorphose" de Franz Kafka Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 1 275,00 € ILLZACH : 10 000,00 €	3 300,00
SEA02176	AAMM-ASS.AMIS DE LA MUSIQUE MECANIQUE DE WINTZENHEIM 8ème Festival International de Musique Mécanique du 24 au 26 juin 2011 Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 2 500,00 € WINTZENHEIM : 6 100,00 € COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE COLMAR : 500,00 €	2 000,00
SEA02191	AJAM-ASS LES AMIS DES JEUNES ARTISTES MUSICIENS STRASBOURG Organisation de la saison 2011/2012 et des actions pédagogiques en marge des concerts Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 22 500,00 € CONSEIL GENERAL DU BAS-RHIN : 15 000,00 €	8 000,00
SEA02170	ASSOCIATION ARTOTUSI HORBOURG WIHR Création/diffusion de la pièce intitulée "Louis et Aile"	500,00
SEA02189	ASSOCIATION LES MUSICALES DU PARC DE WESSERLING Edition 2011 du Festival International de piano et de musique de Chambre à Wesserling Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 3 500,00 € COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE ST AMARIN : 1 500,00 €	1 000,00
SEA02180	ASSOCIATION "LIVE !" 7ème édition du Noumacore Festival les 4 et 5 novembre 2011 à Mulhouse Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 3 000,00 €	1 500,00

SEA02172	ASS.THEATRE EN HAUTE ALSACE Organisation d'un stage de réalisation théâtrale du 24 juillet au 4 août 2011 à Seppois-le-Bas Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 8 000,00 € SEPPOIS-LE-BAS : 11 000,00 €	6 000,00
SEA02177	CHOEUR ET ORCHESTRE DE GUEBWILLER LA FORLANE (ANC.ENS.VOCAL ET INSTRUMENTAL) Diffusion de concerts dans le Haut-Rhin en 2011 Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 20 827,00 € CERNAY : 2 000,00 € GUEBWILLER : 10 000,00 €	2 500,00
SEA02178	COLMAR 16ème édition du Festival de Jazz de Colmar du 12 au 17 septembre 2011 Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 17 000,00 €	5 500,00
SEA02187	COLMAR 22ème édition du Salon du Livre de Colmar du les 26 et 27 novembre 2011 Cofinancement : MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION : 5 000,00 € CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 20 000,00 €	8 000,00
SEA02194	COLMAR 16ème organisation du festival du Film de Colmar "7 jours pour le 7ème Art" Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 32 500,00 €	3 000,00
SEA02185	COLMAR EXPO PARC DES EXPOSITIONS DE COLMAR Scène du Parc du 5 au 15 août 2011 dans le cadre de la Foire aux Vins de Colmar Cofinancement : COLMAR : 10 000,00 €	7 500,00
SEA02188	CULTURELLE EN MILIEU SCOLAI-RE D'ALSACE - ACMISA Actions d'éducation artistique en milieu scolaire menées en 2011 Cofinancement : VILLE DE STRASBOURG : 7 000,00 € COLMAR : 3 292,00 € MULHOUSE : 5 000,00 €	3 500,00

SEA02182	FESTI'BAL EGISHEIM 8ème édition du Festi'Bal des Vendanges du 5 au 8 octobre 2011 à Eguisheim Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 1 700,00 € EGISHEIM : 1 080,00 €	1 800,00
SEA02168	IF CIE MULHOUSE Création d'une pièce intitulée "Two Old Men" Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 9 300,00 € MULHOUSE : 3 000,00 €	4 000,00
SEA02165	JAZZ MULHOUSE Organisation du Festival Météo du 11 au 27 août 2011 Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 34 000,00 € MULHOUSE : 160 000,00 €	15 000,00
SEA02169	LES AMIS DE L'ORGUE SILBERMANN SOULTZ Organisation de la 20ème édition des Musicales de Soultz Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 1 500,00 € SOULTZ : 1 500,00 €	1 100,00
SEA02152	LES MANGEURS DE LUNE PFAFFENHEIM (ASSOCIATION) 5ème édition de la manifestation culturelle intitulée "Mangeur de Lune Festival" Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 1 500,00 € GUEBERSCHWIHR : 250,00 € ROUFFACH : 750,00 € PFAFFENHEIM : 250,00 € HATTSTATT : 250,00 € COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE ROUFFACH : 1 500,00 €	500,00
SEA02179	MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE ILLZACH Festival BD CINE ILLZACH Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 20 000,00 € ILLZACH : 40 000,00 € COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE NAPOLEON : 10 000,00 €	15 000,00
SEA02175	OFFENBACHIADES COLMAR Organisation de l'opérette "La Vie Parisienne" de Jacques Offenbach Cofinancement : COLMAR : 1 500,00 € CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 400,00 €	600,00

SEA02181	OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE THANN 26ème édition des Journées Musicales de Thann en août 2011 Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 1 700,00 € THANN : 1 525,00 €	1 000,00
SEA02167	PREMIERS ACTES MUNSTER 4ème festival Premiers Actes du 25 août au 11 septembre 2011 Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 26 000,00 € CONSEIL GENERAL DU BAS-RHIN : 7 500,00 € MULHOUSE : 15 000,00 € MUNSTER : 1 500,00 € COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE MUNSTER : 1 000,00 € COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE ST AMARIN : 2 000,00 €	5 000,00
SEA02186	SAFIRE STRASBOURG Projet Des Films, des Auteurs à Guebwiller les 4 et 5 novembre 2011 Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 1 000,00 €	500,00
SEA02173	UNIVERSITE POPULAIRE DU RHIN Actions de formation permanente des adultes menées en 2011/2012 Cofinancement : CONSEIL GENERAL DU BAS-RHIN : 2 000,00 € MULHOUSE : 27 550,00 € CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 34 000,00 €	13 000,00
SEA02183	Voix et Art Sacré Strasbourg Diffusion de concerts dans le Haut-Rhin en 2011 Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 3 600,00 € CONSEIL GENERAL DU BAS-RHIN : 2 000,00 € VILLE DE STRASBOURG : 1 100,00 €	800,00
SEA02121	ASS CINEMA BEL AIR DE MULHOUSE Festival Jeune Public du 19 février au 6 mars 2011 Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 7 000,00 €	5 000,00
SEA02122	FORUM DE LA JEUNESSE 10ème Festival International de Court Métrage à Altkirch du 6 au 10 avril 2011 Cofinancement : ALTKIRCH : 17 784,00 € CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 7 500,00 € * complément de subvention portant le montant de la subvention de 5 000 € à 5 500 €	500,00 *

SEA02118	L'ESPRIT BD ASSOCIATION 8ème édition du Festival de la Bande Dessinée à Colmar Cofinancement : <p style="text-align: right;">COLMAR : 2 000,00 €</p>	1 000,00
SEA02115	SAINT-LOUIS 25ème Festival Théâtral International de Spectacles Courts de Saint-Louis THEATRA en 2011 Cofinancement : <p style="text-align: right;">CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 10 000,00 €</p>	5 500,00
Total		122 600,00

Service du Développement Culturel

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 04 NOVEMBRE 2011

Enseignement artistique et pratique

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
DEA00314	DECOUVERTE DES ORGUES D ALSACE (ASS) Actions pédagogiques et de communication en 2011 Cofinancement : <p style="text-align: right;">CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 10 000,00 € CONSEIL GENERAL DU BAS-RHIN : 10 000,00 €</p>	2 000,00
DEA00302	FEDERATION D'ALSACE DES FANFARES DE FRANCE Poursuite des actions de formation en 2011 Cofinancement : <p style="text-align: right;">CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 1 000,00 € MULHOUSE : 600,00 €</p>	1 500,00
DEA00315	MUSIQUE & CULTURE DU HT-RHIN INSPECTION ACADEMIQUE Poursuite des actions de promotion et de formation en 2011	5 500,00
DEA00313	UNION DEP. STES DE MUSIQUE DU H/RHIN Poursuite des actions menées en 2011	2 500,00
Total		11 500,00

Service du Développement Culturel

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 04 NOVEMBRE 2011**Lieux de diffusion et opérateurs culturels**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
SIL00247	ASSOCIATION RESONANCES Projet Education Artistique et Spectacle Vivant en 2011	4 500,00
SIL00245	RELAIS CULTUREL REGIONAL Convention 2010/2013 : mise en oeuvre du projet artistique et culturel en 2011 Cofinancement : <p style="text-align: right;">THANN : 303 000,00 €</p>	33 000,00
SIL00243	SAINT-LOUIS Convention 2010/2013 : Théâtre de la Coupole à Saint-Louis	20 000,00
Total		57 500,00